

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 3/2023  
24 janvier 2023

### **L’Autorité belge de la Concurrence inflige une amende de 2 782 808 euros à Novartis pour abus de position dominante**

Le Collège de la Concurrence de l’Autorité belge de la Concurrence a infligé le 23 janvier 2023 une amende de 2 782 808 euros à Novartis Pharma SA et Novartis AG (ci-après Novartis) pour abus d’une position dominante collective au sens des articles IV.2 CDE et 102 TFUE pendant la période entre novembre 2013 et fin 2015.

L’abus concernait les produits pharmaceutiques Lucentis et Avastin et le traitement par les ophtalmologues de la dégénérescence maculaire liée à l’âge (DMLA).

Le Collège de la Concurrence a constaté que Novartis détenait dans cette période sur ce marché une position dominante collective avec le Groupe Roche.

Il a constaté que Novartis, producteur de Lucentis, a continué à mettre en garde les ophtalmologues, hôpitaux et autorités règlementaires contre les risques d’un usage *off label* d’Avastin après la publication d’études qui ne permettaient plus de le faire sans réserve ou référence à l’incertitude scientifique créée par ces études. Il a dès lors considéré ces communications comme étant trompeuses au sens de la jurisprudence de la Cour de Justice de l’Union Européenne.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tél : + 32 (2) 277 52 72

Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).